



POLICE MUNICIPALE

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**A R R E T E**

**CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT  
A L'OCCASION DE LA 32EME EDITION DU RALLYE  
NATIONAL TOUT TERRAIN « DUNES ET MARAIS »  
DU 09 AU 11 OCTOBRE 2009**

*EH/CB*

*APM 09/1246*

*Le Député-Maire de la Ville de ROYAN,*

*Vu les articles L. 2213-1 à L. 2213-6 du Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Vu les articles 131-13 et R.610-5 du Code Pénal,*

*Vu les articles R.411-8, R.411-25, R.412-28, R.417-10 et suivants du Code de la Route,*

*Vu la demande présentée par Monsieur Claude BAUDIN (Président de l'Association Sportive Automobile AUGIA) sise 8 allée des Myosotis - 17420 SAINT PALAIS SUR MER, en date du 04 juin 2009,*

*Considérant la nécessité d'assurer la sécurité des personnes et des biens,*

*Considérant qu'il importe d'assurer le bon déroulement de la 32<sup>ème</sup> édition du Rallye National Tout Terrain « Dunes et Marais » ,*

**A R R E T E**

*ARTICLE 1 : Les concurrents (environ 130) de la 3<sup>ème</sup> édition du Rallye National Tout Terrain « Dunes et Marais » qui se déroulera les 09, 10 et 11 octobre 2009, seront autorisés à traverser la commune de Royan, lors des parcours de liaison.*

*ARTICLE 2 : Le stationnement sera interdit sur l'Esplanade Félix-Marie de Kérimel de Kerveno, du vendredi 09 octobre 2009 à 12h00 au samedi 10 octobre 2009 à 12h00.*

*L'Esplanade Félix-Marie de Kérimel de Kerveno sera réservé au regroupement des véhicules des concurrents en parc fermé.*

*Afin d'assurer le bon déroulement de cette manifestation ainsi que la sécurité des piétons sur l'Esplanade Félix-Marie de Kérimel de Kerveno, des barrières de sécurité seront mis en place afin de délimiter le parc fermé.*

*ARTICLE 3 : Les concurrents accèderont au parc fermé par le Quai de Monastir et le Quai du 13<sup>ème</sup> Dragon.*

*ARTICLE 4 : A l'occasion de cette manifestation, l'installation d'un podium, d'une tente de 4 x 5 mètres, d'une table et de chaises seront autorisés sur l'Esplanade Félix-Marie de Kérimel de Kerveno.*

*ARTICLE 5 : Le contrôle de passage des concurrents du 32<sup>ème</sup> Rallye National Tout Terrain « Dunes et Marais » s'effectuera sur l'Esplanade de Foncillon, et plus précisément, allée du Lougre.*

*Des barrières de sécurité seront mises en place pour sécuriser ce contrôle de passage.*

*Le stationnement sera interdit allée du Lougre au droit des commerces, le vendredi 09 octobre 2009 de 12h00 à 19h00 (suivant plan joint).*

*ARTICLE 6 : La signalisation et les barrières de sécurité seront mises en place et maintenues par les services techniques de la ville.*

*ARTICLE 7 : Tout véhicule en infraction aux présentes dispositions sera poursuivi conformément aux textes et règlements en vigueur.*

*ARTICLE 8 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie, Monsieur le Commissaire Principal de Police, Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigade de Gendarmerie et Tous Agents de la Force Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.*

*Fait à ROYAN, le 30 septembre 2009*

Certifié exécutoire  
En vertu de l'article L.2131-3  
du Code Général des Collectivités  
Territoriales  
le 6 octobre 2009

Le Député-Maire,  
Didier QUENTIN